



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

LUNDI 13 MARS 2023 - N° 1252 - 53° ANNÉE - 4,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Vert royal

Bordeaux, ville royale ? Le journal *Sud-Ouest* nous apprend en effet que le comte de Paris y aura présidé un forum sur l'écologie le 11 mars, quand le roi Charles III y viendra en visite officielle le 28 mars, « pour voir une ville écologiste », nous dit Pierre Hurmic, maire de Bordeaux. Le souci de l'environnement est bien connu chez le roi d'Angleterre, comme d'ailleurs chez nombre de ses pairs : on se souvient du discours d'Albert de Monaco en séance plénière à l'ONU, pour faire prendre conscience de la gravité du réchauffement climatique. Que le tout nouveau monarque britannique choisisse la France pour sa première visite d'État, et que durant ce voyage officiel, il décide d'aller en priorité à Bordeaux, visiter une ville et une région qui ont particulièrement souffert des incendies de forêt en 2022, cela prouve qu'il n'a pas abandonné le combat écologique en ceignant la couronne. Cette préoccupation commune au comte de Paris, au roi d'Angleterre et à leurs pairs, montre que, peut-être, ce sont eux les hommes et femmes d'État les plus en phase avec notre temps en Europe, et les plus concernés par les liens entre l'humanité et l'environnement. L'écologie, ce n'est pas seulement de la communication à base de sapin de Noël en verre, et ces anathèmes dont sont coutumiers les écolos : c'est une action dans la durée pour retisser les liens que nous avons rompus avec la nature, c'est nous considérer de nouveau comme en faisant partie intégrante, c'est protéger et faire fructifier ce patrimoine de l'Humanité. Encore un petit effort, Monsieur le Maire : et si, en plus de mettre une cravate comme vous l'avez promis, vous écoutiez vraiment ce que ces visiteurs ont à vous dire ?



Prix : l'état d'impuissance

La « gouvernance » oligarchique ne gouverne rien. Face à la hausse violente des prix alimentaires, c'est l'inertie bavarde qui prévaut.

En février dernier, le secteur alimentaire enregistrait une hausse de 14,5 % sur un an. À la suite des accords entre fournisseurs et distributeurs, les prix gagneront encore 10 % dans les prochains mois. Pour les classes moyennes et populaires, c'est insupportable. Depuis des décennies, on promettait le bonheur par la consommation, et maintenant il faut se priver de l'indispensable !

Le gouvernement avait annoncé un « panier anti-inflation » pour le mois de mars. Ce projet a rencontré l'indifférence ou l'hostilité des petits commerçants et des agriculteurs. On relance donc l'idée d'une aumône, sous forme de chèque pour les plus pauvres, en invitant les Français à la résilience, c'est-à-dire à la résignation. L'article de B. La Richardais en page 2.



PEXELS - ANNA SHVETS

Au cœur du malaise français

Dans son ouvrage sur le malaise français, publié en 1993, Paul Yonnet fut d'une extraordinaire lucidité.

La réédition du *Voyage au centre du malaise français*, permet de comprendre comment l'antiracisme universaliste s'est retourné en apologie de la différence pour sombrer dans le racisme dont nous sommes aujourd'hui accablés.

Créé par l'Élysée avec le concours des grands médias, SOS-Racisme fut, dans les

années 90, le vecteur de cette mutation qui devait conduire au dénigrement systématique du récit national et à l'abandon de la lutte des classes dans le mépris ouvertement affiché du bœuf.

Trop tôt disparu, Paul Yonnet n'a pu recevoir l'hommage qu'il méritait. L'article de Casimir Mazet en page 12.

Dans ce numéro :

Page 4 : L'Union Européenne en débat.

Page 5 : Un drame français : la fuite des cerveaux (II).

Page 6 : Macron en Afrique.

Page 12 : Paul Yonnet et le malaise français.

Page 14 : Les cent jours du roi Charles III (II).

Page 16 : Éditorial : Le Souverain est dans la rue.

Inflation : l'impuissance du pouvoir

Le gouvernement est pris au piège de l'inflation. Il n'a pas les moyens d'une politique qui se perd dans les injonctions inopérantes et les recommandations sans effets. Les citoyens modestes sont victimes de cette impuissance, que chacun constate en faisant ses achats.

Les prix flambent. Surtout les prix des produits alimentaires, qui ont augmenté de 15 % sur un an dans la zone euro – la « *forteresse euro* » qui devait nous protéger – et de 14,5 % en France, après une hausse de 13 % en janvier.

Les prix flambent dans le secteur alimentaire, et ce n'est pas fini. Commencées le 1^{er} décembre, les négociations entre fournisseurs et distributeurs se sont déroulées dans une ambiance tendue. L'industrie agroalimentaire a subi de fortes hausses du prix des carburants, des matières premières, des emballages... Les fournisseurs ont donc demandé 10, 15 voire 25 % de plus que l'an passé. Les distributeurs ont freiné des quatre fers, car Leclerc, Carrefour, Auchan affirment constater que les consommateurs désertent certains rayons – et se privent de certains produits quand ils n'ont pas la chance de pouvoir s'approvisionner sur des marchés plus ou moins clandestins. Résultat de ce bras de fer qui s'est terminé le 1^{er} mars : les prix de l'alimentation, des produits d'hygiène et d'entretien augmenteront en moyenne de 10 % dans les prochains mois.

Tout au long de cette négociation, le gouvernement multiplia les déclarations volontaristes. On allait voir ce qu'on allait voir et l'hydre inflationniste n'avait plus qu'à s'abattre ! Ministre chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat, Olivia Grégoire annonça la mise en place, dès le mois de mars, d'un « *panier anti-inflation* ». L'idée était de remplacer les aides sous forme de « chèques » par un ensemble de cinquante produits alimentaires d'hygiène et d'entretien que les enseignes de la grande distribution proposeraient à très bas prix.

La proposition gouvernementale se heurta immédiatement à un mur de réponses navrées, de propos dilatoires et de répliques acides. Désolé, répondit le groupe Système U,



WIKIPÉDIA, PHOTO : SEBASTIAAN TER BURG.

« L'indispensable » Bruno Le Maire. Ses annonces à répétition, souvent contradictoires, n'ont eu aucun effet.

mais nous proposons déjà 150 produits à prix coûtant ! Et l'enseigne Lidl fit valoir qu'elle avait déjà son panier de cinquante articles... Michel-Édouard Leclerc objecta sur divers plateaux de télévision qu'on ne pouvait fixer les prix des produits du panier puisque les fournisseurs et les distributeurs étaient en train de discuter de la hausse de ces prix. Puis les petits commerçants montèrent au créneau, en accusant le « *panier* » gouvernemental de favoriser les grandes surfaces...

Tandis qu'Olivia Grégoire se donnait un mal de chien pour composer son « *panier anti-inflation* », Bruno Le Maire se répandait en propos

virils. Pas de *soutien ciblé*, en bon français pas de chèque pour les pauvres, mais des produits à bas prix pour tout le monde puisque tout le monde souffre de l'inflation. Il est en effet prouvé qu'un milliardaire qui voit que sa boîte de thon a augmenté de 50 % exprime la même colère qu'un bénéficiaire du Smic ! Pour mettre de l'ambiance, l'incontournable Michel-Édouard Leclerc déclara que « *tout le deuxième trimestre serait rouge* », et pas seulement le mois de mars...

Comme le panier salutaire ne sortait toujours pas du bureau de madame Grégoire, Emmanuel Macron ajouta son grain de sel en invitant les groupes de la grande distri-

bution à réduire leurs marges lors de sa visite au Salon de l'agriculture. Le propos présidentiel se perdit, comme tant d'autres, dans la bouillie communicationnelle. Quatre jours après la fin des négociations sur les prix, bien peu remarquèrent que Bruno Le Maire n'avait pas le courage d'annoncer l'abandon du « *panier anti-inflation* ». C'est la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, qui se chargea de l'annonce, avec une discrète satisfaction puisqu'elle militait depuis le début contre le « *panier* » et pour un chèque aux plus démunis.

Il fallait cependant masquer la défaite du gouvernement. Ce fut l'indispensable Bruno

Sur le mur de Jean Chouan

14,5 %, C'EST DU DUR ! AU FAIT, ILS AVAIENT PAS JURÉ, À L'UE, QU'AVEC EUX ON N'AURAIT PAS D'INFLATION ?



BON GARS, LE GOUVERNEMENT A INVENTÉ LE PANIER ANTI-INFLATION, MAIS LES DISTRIBUTEURS N'ONT RIEN VOULU METTRE DEDANS.



ALORS MAINTENANT IL A TROUVÉ UN NOUVEAU GADGET : LE CHÈQUE ALIMENTAIRE !



EH BEN JE VAIS VOUS DIRE : JE NE SUIS PAS SÛR QUE LE CHÈQUE EN BOIS, ÇA SOIT PLUS DIGESTÉ QUE LE PANIER VIDE...



Le Maire qui s'en chargea, à la manière d'un joueur qui fait de la surenchère sans avoir de jeu. Oubliant le « panier », l'immuable ministre annonça, le 6 mars, le lancement d'un « trimestre anti-inflation » grâce à un accord avec les grandes enseignes : elles choisirent « librement » les produits à prix cassé – comme elles l'ont toujours fait – après les accords tout aussi librement conclus le 1^{er} mars entre fournisseurs et distributeurs. Il y eut enfin une cerise (en hausse de 35 %) sur le gâteau (+ 65,5 %) ministériel : elle prendra la forme d'un « chèque alimentaire » – dont on ne voulait plus –, qui sera distribué aux plus modestes dans les prochains mois. Quand on fait ses courses tous les jours en mars, on apprécie beaucoup la promesse d'un chèque versé pendant l'été !

C'est bien entendu le président de la République qui a donné la philosophie générale de la lutte contre l'inflation : *résilience*. Depuis un an, c'est le mot à la mode, qui doit être pris comme synonyme de résignation. Comme on ne peut rien faire, on courbe le dos en attendant que la hausse des prix se tasse. Les héros de la disruption se sont eux-mêmes résignés à l'impuissance barbare. ■

B. LA RICHARDAIS.

Libération : quelle « ligne » éditoriale ?

Le tragique accident provoqué le 10 février par l'humoriste Pierre Palmade, sous l'emprise de la cocaïne, révèle la place de cette drogue dans certains milieux médiatiques.

Nous n'évoquerons pas davantage cette affaire sinon pour en déplorer la surexploitation médiatique : 29 905 citations relatives à ce fait divers enregistrées en février à travers les médias (Internet, radio, télé et presse écrite). Soit une moyenne de 1 573 articles par jour depuis le 10 février, ou un article sur 90.

À titre de comparaison avec d'autres événements du mois de février, elle a eu droit à un quart de la couverture médiatique de la guerre en Ukraine (127 389 citations), marquée par l'anniversaire du début de l'invasion russe le 24 février. On en arriverait presque à imaginer que certains de nos dirigeants rêvaient cyniquement qu'elle puisse détourner l'attention d'une population fortement mobilisée contre le projet gouvernemental de réforme des retraites. Heureusement, concernant cette mobilisation, il n'en est rien...

Succédant à l'héroïne des années 1970 et à la fin de la guerre du Vietnam, la cocaïne



La une de Libération du 15 avril 2014. Tout un programme !

devient la drogue « in » des années 1980 (en témoigne, dans la même période, l'ascension fulgurante et meurtrière de Pablo Escobar, le parrain des cartels colombiens de la « coke », si bien décrite dans la série *Narcos*), celle de l'aspiration à plus de compétitivité, d'insertion, de réussite sociale. Elle apparaît d'abord discrètement dans les milieux « branchés » de la publicité, des défilés de mode et du petit monde des privilégiés de la nuit parisienne pour rapidement gagner le monde de la finance (les « golden-boys » et autres « traders ») et celui de certains journaux dont *Libération*.

C'est précisément au tout début des années quatre-vingt que le quotidien fondé en 1973 par Jean-Paul Sartre « pour le peuple, sans publicité » et où tous les salaires sont égaux (et faibles) que « des » lignes, souvent parallèles, apparaissent et se multiplient sur les bureaux de la rédaction et que, sous la houlette de Serge July, « la » ligne éditoriale s'infléchit (au pif?..) nettement pour s'installer durablement sur le « rail » libéral-libertaire. Hasard ? Quoi qu'il en soit, c'est ce qui ressort du témoignage caustique d'Alain Léauthier, membre pendant vingt-cinq ans de ladite rédaction : « *La fête, ou ce qui en tenait lieu, ne pouvait durer éternellement. D'abord, parce qu'elle s'était révélée dangereuse pour quelques-uns. Et puis, à force de succès, Libé ne se vit pas seulement moderne et branché mais aussi journal de référence. On demanda à ceux qui n'avaient pas encore saisi l'impératif fort de la nouvelle "ligne" de se faire plus discrets, voire abstinentes, au moins dans les locaux.* »

Ou comment le souci de respectabilité de la nouvelle gauche nous a évité une autre « guerre du rail ». ■

LOÏC DE BENTZMANN.

La politique au crible

■ **La visite du roi.** – C'est en France, du 26 au 29 mars, que le roi Charles III fait son premier déplacement officiel : discours au Parlement, dîner à Versailles et longue visite à Bordeaux. Nos médias, qui savent les Français monarchistes de cœur, ont salué l'annonce de la visite royale comme il convient. Soulignant que le roi, francophone et francophile comme sa mère, est en pointe sur les questions d'écologie. Au moment où l'Allemagne et Bruxelles nous jouent les mauvais tours que l'on sait, il est bon de célébrer les vertus de l'Entente cordiale et de voir drapeau tricolore et Union Jack flotter ensemble dans nos rues.

■ **La retraite des vieux.** – Comme on pouvait s'y attendre, le Sénat a voté à une large majorité le texte sur la réforme des retraites. Les

sénateurs de LR, aiguillonnés par Retailleau, ont d'autant moins ménagé leurs efforts pour obtenir ce « beau résultat » qu'ils se savent à l'abri de toute élection.

Mais à l'Assemblée, ce sera une autre paire de manches. Le texte revient la semaine prochaine et les opposants au sein des Républicains sont loin d'avoir capitulé. Pradié et consorts viennent de faire un pied de nez à l'équipe Ciotti en recevant à l'Assemblée Laurent Berger, le dirigeant de la Cfdt. Qu'ils se souviennent de l'adage de D'Annunzio : *Memento audere semper* !

■ **La Macronie, façon puzzle.** – Dure semaine pour les amis du chef de l'État. La proposition de loi, plus qu'opportunisme, présentée par Aurore Bergé sur l'inéligibilité des auteurs de violences conjugales a été rejetée, y compris par les alliés du camp présidentiel, Modem et Horizons, qui n'en-

tendent plus faire de cadeau au groupe Renaissance. Si on ajoute à cette débandade les défections annoncées de Barbara Pompili et ses amis sur la loi retraites et l'affaire des bras d'honneur de Dupond-Moretti, la Macronie est au bord de la crise de nerfs.

■ **Les fous, les mous et les traîtres.** – Auditionné le 2 mars par la commission d'enquête de l'Assemblée sur la souveraineté et l'indépendance énergétique de la France, Arnaud Montebourg n'a pas mâché ses mots : on a sciemment affaibli notre filière nucléaire. À qui la faute ? À l'accord calamiteux, signé sur un coin de table en 2011, entre PS et EELV, qui prévoyait la fermeture de Fessenheim et la mise à l'arrêt de 24 de nos réacteurs. Et aux attermoissements de Hollande. Détaillant les fleurons perdus – Arcelor, Pechiney, Alstom, Technip, Lafarge, Alcatel, Essilor –,

Montebourg a chargé les patrons des grandes entreprises françaises qui ont reçu le « prix de leur trahison ».

■ **Darmanin à Nouméa.** – À l'issue d'une nouvelle visite de trois jours en Nouvelle-Calédonie, le ministre de l'Intérieur a rendu compte de ses entretiens avec les dirigeants politiques sur l'avenir institutionnel de l'archipel. L'objectif semble clair : « *On doit sortir de l'incertitude. Garder la Calédonie dans la France puisque ça a été choisi comme ça par les Calédoniens. Et respecter la trajectoire qui avait été définie par l'Accord de Nouméa, avec une autonomie de plus en plus grande.* »

Un premier résultat tangible : les indépendantistes ont accepté de participer avec les loyalistes à une réunion de travail qui se tiendra courant avril à Matignon. À suivre de près.

HUBERT DE MARANS.

L'Union européenne en débat

L'Association des amis de Coralie Delaume a organisé, le 8 février dernier, une conférence-débat au palais Bourbon sur le thème de l'Union européenne, avec François-Xavier Bellamy et Emmanuel Maurel.

Le 15 décembre 2020, Coralie Delaume nous quittait, laissant derrière elle une œuvre inachevée mais riche et dense. En dévoilant les différents dysfonctionnements de l'Union européenne et en en révélant les racines, elle posait la question de la souveraineté, indissociable de la démocratie dans une UE néolibérale. Elle déboulonnait également le mythe médiatique et purement français du couple franco-allemand.

Dans ce débat, animé par David Cayla, trois grands thèmes ont été abordés :

- la question de ce qui se passe aujourd'hui dans l'UE ; un état des lieux après plus de deux ans de crise Covid et ses conséquences économiques, sanitaires, militaires et financières ;
- la stratégie européenne de la France ;
- l'avenir de l'UE.

La crise du Covid et la guerre en Ukraine ont modifié les rapports de force dans l'UE. C'est en substance le premier thème avec en arrière-plan la stratégie allemande chère à Coralie Delaume. La souveraineté est au cœur des échanges et notamment en regard de la stratégie américaine vis-à-vis de l'Europe. Les deux eurodéputés mettent en avant le manque de démocratie et le fédéralisme de l'UE. Bien que les avis divergent sur certains points, les deux débatteurs font preuve de pertinence et de courtoisie dans les réponses, et cela fait du bien après les événements politiques récents dans ce même palais Bourbon.

Rapidement, F.-X. Bellamy nous explique que moins de la moitié des votes de l'UE sur une année sont de la compétence de l'UE, telle que prévue dans les différents traités. Ce sont le pouvoir de la Commission et cet empressement à légiférer sur tout sans en avoir la légitimité qui accentuent l'incompréhension qui entoure l'UE. À force d'être sur tous les fronts et en permanence, l'électeur moyen ne sait plus à quoi sert cette institution et encore moins ses champs de compétences, et s'en désintéresse.

L'exemple du plan de relance européen, qui n'est nullement prévu par les traités, est l'illustration emblématique des pouvoirs que la Commission européenne s'arroge. L'UE n'a pas le pouvoir de s'endetter sur les marchés et pourtant c'est ce qu'elle fait depuis des mois. Certes, cet endettement vise à soutenir les États dans un temps de crise particulier, mais ce dépassement de fonctions fait s'interroger. Il impacte forcément la réalité concrète de chacun d'entre

nous. En effet, comme le rappellent les deux parlementaires, la réforme des retraites est la contrepartie donnée par le gouvernement français pour bénéficier de ce fonds d'aide. Ainsi, en créant de toutes pièces une souveraineté européenne, la Commission empiète sur la souveraineté des États en la réduisant à la portion congrue.



Coralie Delaume.

La France conserve volontairement une position de suiveuse de l'Allemagne alors même que l'Allemagne s'affaiblit.

On vérifie ce phénomène actuellement sur le marché de l'énergie avec le dogme de la « concurrence libre et non faussée » ou avec la politique concernant l'Ukraine. Ce sont surtout les contradictions permanentes de l'UE qui sont au cœur de ce débat, comme sur l'économie et l'autonomie stratégique.

Si les deux protagonistes attribuent tout de même quelques bons points à l'UE, il n'en demeure pas moins que la critique est pertinente ; en est un exemple l'équipement militaire qui place bien l'UE dans une position de supplétive des États-Unis, et ce à l'instigation de l'Allemagne.

Il est souligné que celle-ci s'affaiblit fortement du fait du sous-investissement public et des conséquences des lois Schröder qui ont fait exploser la pauvreté.

Est également dénoncé le profond désintérêt des médias français pour les sujets européens et la non-présence française aux points stratégiques des circuits décisionnels, là où l'Allemagne est surreprésentée. Le discours de la Sorbonne de Macron est vu, à la lumière des événements, comme un acte fondateur d'une « non-politique »

commune avec une France se contentant de subir les choix allemands. La France conserve volontairement une position de suiveuse de l'Allemagne alors même que l'Allemagne s'affaiblit. C'est ce qui ressort de la première partie de l'échange.

La seule véritable « réussite » qui soit attribuée à Emmanuel Macron est la première place obtenue par la Bourse de Paris dans les capitalisations, qui supprime désormais celle de Londres. C'est dire... Concernant les progrès de la protection numérique, ceux-ci sont insuffisants, comme nous l'avons écrit dans ces colonnes, car inadaptés en termes de protection des données. La France ne pèse plus dans les débats européens car ses dirigeants ont tout simplement renoncé à faire ce qu'il fallait pour cela. Les deux débatteurs en situent la cause dans la désindustrialisation à l'œuvre depuis plusieurs années dans notre pays.

« La France semble dire la vérité pour de mauvaises raisons alors que les autres pays membres ont de bonnes raisons de se tromper » (F.-X. Bellamy). Cette faiblesse française est accentuée par le gouvernement français lui-même, qui se place comme défenseur de l'UE avant d'être défenseur de la France, et cela alors que tous les autres pays fonctionnent avec le raisonnement inverse. Cet état de fait n'est pas propre au gouvernement actuel, il est le fil rouge de la politique européenne française depuis des années. La France ne s'est pas donné les moyens de peser dans les instances européennes.

Les pistes d'amélioration ou de réflexion sont multiples comme, par exemple, de ne pas se réclamer d'un « intérêt commun européen » abstrait et fantasmé, mais plutôt d'insister sur la défense des intérêts nationaux car le rôle des représentants français est en premier lieu de représenter et défendre les intérêts de ceux qui les ont élus. À l'image des représentants des autres nations qui, eux, n'ont aucun complexe à afficher leur patriotisme, il devient impératif et urgent que les dirigeants français fassent de même et agissent en conséquence.

En résumé, il faut absolument sortir de la désignation de François Hollande exprimée par son leitmotiv « Angela ne voudra pas », pour enfin affirmer notre position et faire valoir nos multiples forces : notre modèle social, nos services publics, notre laïcité et notre exception culturelle.

Un excellent débat dans sa forme comme dans son fond, que nous ne pouvons que vous recommander de visionner (1) dans son intégralité : on ne voit pas le temps passer. ■

OMAR GOUSMI.

(1). https://www.youtube.com/watch?v=9YIP0FP3xuc&ab_channel=AmisdeCoralieDelaume

La fuite des cerveaux (II)

La France est le deuxième pays au monde, juste après l'Inde, où la migration des compétences vers l'étranger est la plus importante. On met en avant l'attractivité des pays d'accueil, mais ce sont surtout la place et les perspectives de carrière offertes à nos jeunes talents au sein des établissements de recherche, d'enseignement et dans les entreprises qui sont en cause.

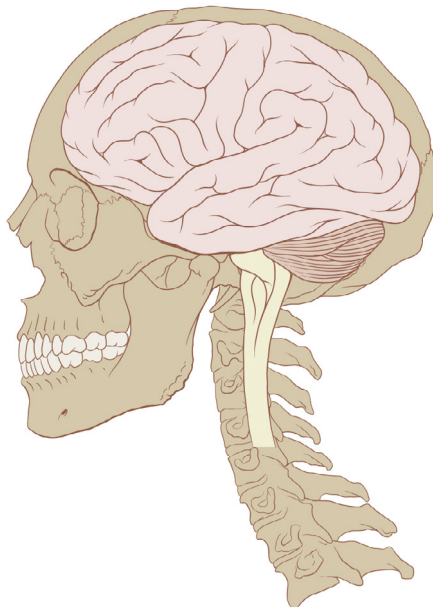
La situation est particulièrement noire :

- pas de financements ;
- pas de débouchés ;
- pas de considération ;
- pas de facilités pour entrer dans la vie active ;
- pas de perspectives dans le privé en raison du crédit impôt recherche (CIR). Celui-ci offre la possibilité aux étrangers hors UE de suivre des formations pour favoriser leur intégration et ampute ainsi les budgets de formation. Ces formations sont indispensables, mais elles ne peuvent être affectées au même budget que celui de la formation supérieure puisque les deux visées ne sont pas comparables ; c'est pourtant le cas, une action entraînant la baisse des subsides de l'autre ;
- une concurrence exacerbée des pays étrangers ;
- pas de véritables perspectives salariales ni de recherche, en raison de l'absence de budgets et de véritables campagnes de recherche, que ce soit dans les secteurs scientifiques ou dans les sciences humaines.

Cette situation est un facteur accélérant du déclin du pays. Si les doctorants sont obligés de quitter le pays, ce sont autant de compétences qui partent et c'est un retour sur investissement totalement nul. La France forme, aujourd'hui encore, des cerveaux, qui, pour la plupart, vont enrichir la connaissance étrangère. Il ne s'agit pas de verser dans le chauvinisme échelvé, mais bien de constater que le départ du pays de telles forces vives ne peut être qu'une mauvaise nouvelle.

Pendant longtemps, cette situation a été le quotidien des pays émergents et la France a largement profité de l'arrivée massive de diplômés venus d'Afrique, d'Asie ou d'Europe de l'Est. Cette situation a été, à de maintes reprises, critiquée par les pays exportateurs de connaissances mais également par divers courants occidentaux avec, pour argument logique, l'affaiblissement des pays concernés et donc l'impossibilité pour eux de se développer. C'est aujourd'hui, toutes proportions gardées, ce qui arrive à la France, et cet état de fait ne saurait convenir à ceux qui aiment encore ce pays, qui en est victime comme d'autres l'ont été dans le passé.

La situation d'après Covid accélère ce processus puisque les emplois pour étudiants ont disparu. La situation économique est loin d'être revenue au niveau d'avant Covid. La France cumule les déficits et les difficultés économiques. Plus d'un quart des doctorants n'ont pas de financement ; il est logique que ce



WIKIMEDIA

contingent se jette dans les bras du premier financeur venu. Sachant que 50 % d'entre eux seront toujours dans une situation précaire trois ans après l'obtention du sésame, on a quasiment les trois quarts des doctorants qui sont susceptibles de monnayer leurs talents ailleurs, et qui le font. On peut ajouter les difficultés administratives propres à la France. La possibilité d'enseigner en supérieur s'obtient via un concours compliqué et s'appuie aussi sur le népotisme ainsi que sur la possibilité de financement. Les postes d'enseignant-chercheur sont rares, en diminution, difficiles à obtenir et soumis à une forte concurrence. De plus, ils sont souvent l'objet de cooptation et nécessitent d'être financés par des sources autres que celles de l'État.

Aujourd'hui, les solutions pour valoriser ses compétences et savoirs sont multiples mais hors de France.

On a une classe sociale qui se réserve ce type de poste et qui empêche toute diversité des origines, des cursus, des parcours. Les diplômés sont triés sur des critères qui ne sont pas uniquement des critères de compétences. Cela est le cas depuis des décennies et la France ne parvient pas à s'adapter. Auparavant, les diplômés n'avaient pas d'autre choix que de rester en France avec, au mieux, un statut d'agréé ou un emploi bien en deçà des compétences et des savoirs acquis, mais aujourd'hui les solutions pour valoriser ses compétences et savoirs sont multiples mais hors de France.

La solution envisagée par le législateur est de renforcer les partenariats entre public et privé, mais ceux-ci sont désormais devenus une aubaine fiscale pour les entreprises plutôt qu'un véritable soutien aux étudiants. De plus en plus de partenariats se limitent, pour les entreprises, au versement d'un défraiement minimal avec un suivi de recherche quasi nul. L'intérêt pour l'entreprise n'est pas de rémunérer un chercheur à hauteur de ses mérites, mais bien de profiter du CIR qui est désormais une niche fiscale. Pas de contrôles, pas de résultats impératifs, mais la possibilité de bénéficier d'une ristourne fiscale. Ainsi, les doctorants se retrouvent sans véritable tuteur, dans des entreprises qui n'exigent aucun retour et qui n'ont pas, le plus souvent, de locaux pour accueillir l'étudiant ou, plus prosaïquement, elles bénéficient des compétences et des savoirs d'une personne qui est surqualifiée, cela à moindre coût, et qui, de surcroît, rapporte financièrement et techniquement.

Ce dernier point est symptomatique de la tragédie qui se joue. Les entreprises françaises, qu'elles soient privées ou publiques, offrent aux néo-docteurs des postes en deçà de leurs compétences. Ceux-ci doivent faire leurs preuves avant d'envisager de gérer une équipe, de se lancer dans une recherche ou un projet et, plus longtemps encore, avant de diriger un labo. Ainsi, après huit années post-bac, le docteur doit encore travailler cinq ans en moyenne avant de toucher du doigt les postes désirés. Plus encore que le salaire, c'est bien sur ces perspectives managériales que se jouent les recrutements. Les diplômes suffisent souvent pour obtenir la confiance des dirigeants à l'étranger alors que les entreprises ou grands corps d'État français sont beaucoup plus réticents. En creux, la formation française est particulièrement reconnue dans le monde, excepté en France.

Bien sûr, certaines entreprises donnent leur chance à de jeunes diplômés et cherchent à obtenir des brevets afin de consolider leur marque. Cette stratégie nécessite *de facto* des chercheurs, que les entreprises vont recruter dans les domaines précis qui seront ceux qui peuvent éventuellement les intéresser. Cette quête est logique mais elle réduit les possibilités pour de nombreuses disciplines. Si l'on peut penser que les chercheurs en sciences dures pourraient intéresser, le doute est permis pour les études en sciences humaines qui contribuent pourtant au rayonnement culturel et politique du pays. ■

DAPHNÉ RICHARD.
(À suivre.)

Macron, les Français et l'Afrique

La France n'a plus la cote en Afrique? Non, c'est autre chose: l'Afrique n'a plus la cote en France.

Emmanuel Macron n'a pas eu tort, le 27 février, dans sa conférence de presse à l'Élysée, consacrée au partenariat Afrique-France: « Où sont les Français? » Les jeunes Français, les volontaires, les entrepreneurs, l'équipe de France de football, les musées, qu'il a cités et qui préfèrent se tourner vers l'Asie comme continent d'avenir plutôt que vers l'Afrique. Certes, il y a les diasporas, mais leurs membres ne sont pas les derniers à considérer le continent comme leur passé plus que leur futur.

Macron a beau exposer les multiples opportunités que présente l'Afrique, notamment à des Français qui partagent leur langue, leur faire miroiter des potentialités de croissance économique, qui va le croire quand les voyages qu'il y effectue sont accomplis « au pas de charge »? C'est ce que les médias ont retenu du dernier périple où, le 3 mars, il a touché trois pays en une seule journée, est parti de Libreville le matin, a fait escale en Angola quelques heures – la première puissance pétrolière –, pour atterrir le soir à Kinsha-



Emmanuel Macron, le 27 février 2023 sur le partenariat France-Afrique.

sa, capitale du plus grand pays francophone du monde. Macron se félicite d'avoir visité 21 pays africains depuis son élection en 2017 – ce qui en laisse 33 où il n'est pas allé –, mais pour combien de jours par an? L'Afrique n'a pas la même notion du temps, disait un de ses prédécesseurs...

Ce qui laisse entier le versant français de la relation: comment redonner à nos concitoyens le « goût » de l'Afrique? Les généreux jumelages de nos villes et villages, l'action humanitaire, la recherche archéologique ou l'ethnologie, la protection de la biodiversité,

sont-ils presque tout ce qui reste de la grande épopée de la France en Afrique? Le président répète qu'il faut « solder » le passif: les situations de rente, les guerres tribales ou terroristes, qui seraient autant d'héritages de la colonisation, liquidées? Diplomates et militaires sont désormais occupés ailleurs, à l'Est et pas au Sud.

L'immigration venant du Sud, ce n'était pas le moment d'en parler? Et pourtant, moins il y a de Français en Afrique, plus il y a de visibilité des Africains en France, ce que Macron appelle « la part d'africanité » dont il appelle à la reconnais-

sance. Y aurait-il un rapport de cause à effet quelque part? Trop ou pas assez de démocratie ici et là? Les Africains qui se dirigent vers l'Europe n'auraient-ils pas plutôt tendance à éviter la France, préférant l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Scandinavie: tout plutôt que la France? On le comprend si l'image de la France est tellement dégradée qu'on le dit dans les opinions publiques africaines. Problème de communication, répond le président, qui promet quelques moyens financiers pour contrer la « propagande » ennemie. « Une histoire d'amour », disait-il l'an dernier. Or, sinon l'amour, du moins la confiance ne se décrète pas ni ne s'achète. ■

DOMINIQUE DECHERF.

Les Faits marquants

■ **Canada.** – Le Premier ministre Justin Trudeau a annoncé la mise en place d'une enquête sur l'activité des espions chinois, notamment à l'occasion des élections fédérales de 2019 et 2021. L'opposition conservatrice accuse Pékin d'avoir voulu influencer ces scrutins pour permettre la réélection de Trudeau.

■ **Géorgie.** – Au terme de manifestations massives, le gouvernement a annoncé, jeudi, le retrait d'un projet de loi visant à obliger certains médias ou ONG à s'enregistrer, sous peine d'amende, comme « agents de l'étranger ».

■ **Maroc.** – Le conseil d'administration du FMI a examiné, le 6 mars, la demande marocaine d'un crédit modulable de 5 milliards de dollars. La réponse devrait être favorable, compte tenu notamment du récent retrait du Maroc de la liste des pays soumis à une surveillance accrue du GAFI, le groupe de lutte contre le blanchiment.

■ **Thaïlande.** – Alors qu'environ 1,3 million de Thaïlandais ont développé des pathologies liées à la qualité de l'air depuis le début de l'année, les autorités sanitaires ont annoncé la semaine dernière que 200 000 personnes avaient été admises à l'hôpital en raison d'un brouillard toxique sur la capitale Bangkok. Femmes enceintes, enfants et personnes vulnérables ont été appelés à rester confinés par le ministère de la Santé.

CASIMIR MAZET.

Voix étrangères

■ **Lori lightfoot** – Elle était maire de la troisième ville des États-Unis, Chicago. Première maire noire lesbienne en 2019, elle est la première en quarante ans à ne pas être réélue à un second mandat. Éliminée dès le premier tour le 25 février, en troisième position avec seulement 17 % des suffrages.

La ville, qui avait élu son premier maire noir en 1983, est divisée en trois groupes (33 % de Blancs, 28,5 % de Noirs et 28,9 % de Latinos), chacun majoritaire dans son quartier, se partageant les 50 arrondissements. La dernière élection opposait deux femmes noires, celle de 2015 deux hommes blancs, dont l'un était latino. Cette fois, parmi neuf candidats,

sept étaient noirs, un était latino et un blanc. Ce dernier est arrivé en tête, et on va vivre l'affrontement d'un petit-fils d'immigré grec et d'un enfant des quartiers noirs, l'un soutenu par la « fraternité » de la police, l'autre par le syndicat des enseignants, l'un étant, sur les images, aussi sérieux que l'autre est hilare. Ici, pas de républicain. Il n'y a que le Parti démocrate dans ses ailes les plus éloignées, de droite et de gauche.

Le premier a fait de la sécurité son thème dans la ville qui détient le record américain des homicides (800 en 2021), quoique pratiquement limité aux quartiers noirs; le second joue sur la fibre progressiste.

La vie politique locale était naguère dominée par la « machine » dans laquelle l'hebdomadaire britannique *The*

Economist ne voit plus qu'un « fantôme » (cf. « *Ghost of the Machine* »). Le candidat arrivé en tête, ancien responsable des écoles publiques de la ville, était directeur du budget sous l'ancien maire, Richard Daley, qui a régné sur Chicago de 1989 à 2011, fils d'un autre Richard Daley, maire de 1955 à 1976. Ce dernier avait institué un système de gouvernement (« bossism ») dynastique avec une forte connotation irlandaise. Or, cette « machine » ne suffit plus à garantir la victoire. Lori Lightfoot avait été élue par surprise. Son prédécesseur, Rahm Emanuel, avait été imposé par Barack Obama dont il était le conseiller à la Maison-Blanche. L'issue du second tour, le 4 avril, est encore incertaine.

Y.L.M.

« Nous voguions vers l'Afrique, la vraie, la grande ; celle des insondables forêts, des miasmes délétères, des solitudes inviolées, vers les grands tyrans nègres vautrés au croisement de fleuves qui n'en finissent plus. »
(L.-F. Céline, *Voyage au bout de la nuit.*)

Macron chez Bardamu

PAR YVES LA MARCK

Cent ans ont passé depuis Conrad, Gide et Céline. Il est toujours aussi risqué de s'aventurer *Au cœur des ténèbres*, de remonter le fleuve Congo, de pénétrer la forêt primaire. Le 2 mars, à Libreville, étaient rassemblés autour d'Emmanuel Macron, au sommet de la forêt, les chefs d'État de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Ali Bongo (Gabon), Denis Sassou-Nguesso, 80 ans (République populaire du Congo), Faustin-Archange Touadéra (Centrafrique), Mahamat Idriss Déby (Tchad) et Francisco Macías Nguema, 81 ans (Guinée-Équatoriale). Mis à part le Centrafricain et, en plus des personnes déjà citées, le Camerounais Paul Biya (qui vient d'avoir ses 90 ans), les dirigeants d'Afrique centrale francophone (la Guinée-Équatoriale ex-espagnole ayant rejoint le lot) sont aux commandes depuis une quarantaine d'années (si l'on compte les pères, Omar Bongo et Idriss Déby). Cet immobilisme va-t-il persister après les passages de relais attendus à Brazzaville, Yaoundé et Malabo, vraisemblablement au sein du sérail, au moins dans un premier temps, comme ce fut le cas à Ndjamena et à Libreville ? Pourquoi donc s'en soucier ? Macron peut afficher à son compte sa « neutralité » en trompe-l'œil.

Afrique équatoriale en sursis. – Sauf si les choses ici ou là se passaient mal. Le journaliste Francis Kpatindé a comparé la région à une « cocotte-minute ». Le port de Douala est le principal débouché du Tchad et de la Centrafrique ; celui de Pointe-Noire, cœur historique d'Elf-Congo, est le poumon économique du Congo-Brazzaville ; celui de Matadi, à l'embouchure du grand fleuve, avec entre les deux l'enclave de Cabinda, ex-sécessionniste, fournit 60 % des ressources pétrolières de l'Angola exploitées par Total. Le golfe de Guinée est connu comme une zone vulnérable. « *Bien entendu, nous ne ferons rien* », insinue le président français qui prévoit de rapatrier les effectifs prépositionnés. Resterait, en cas de force majeure, l'hypothèse d'une opération navale.

Cette région était prise en tenaille entre Allemands du Kamerun et Belges du Kongo. En dépit des souvenirs de la France libre, et du simple fait de l'éloignement et de l'inconfort, elle n'a pas atteint le même niveau de maturité que l'Afrique occidentale. Elle est écartelée entre deux pôles, le Cameroun la tirant vers le Nigeria, la RDC (Congo-Kinshasa) la compromettant avec l'Afrique de l'Est. Elle n'a pas trouvé l'uni-



Vue aérienne du fleuve Congo, près de Kisangani.

té qui s'incarnerait dans des institutions régionales aussi structurées qu'à l'Ouest. La végétation contribue également au repli des populations sur elles-mêmes. L'enclavement a poussé à un éparpillement des communautés et à la diversité des langues. Ni la RDC ni le Cameroun n'ont choisi de s'ériger en puissances régionales, les petits pays leur refusant par avance ce statut.

Que l'on touche une seule pierre à l'édifice, et celui-ci pourrait s'effondrer.

Le Cameroun se méfie de son grand voisin nigérian qui l'entraîne dans ses problèmes identitaires, au nord avec le djihadisme de Boko Haram, au sud avec le séparatisme des provinces anglophones (l'Ambazonie). La RDC, géant empêtré, appartient à la Communauté des Grands Lacs. Le président Tshisekedi avait cru habile de faire appel à la Communauté d'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi) pour rétablir la paix dans les provinces frontalières du Kivu et de l'Ituri, choix qui s'est retourné contre lui. Mais c'était faute de trouver à s'intégrer dans un ensemble d'Afrique centrale suffisamment fort, sauf l'Angola qui, d'ennemi à l'ère Mobutu (protégé par le saut des paras français à Kolwezi, au Katanga, en 1978), s'est transformé en allié dans sa guerre avec le Rwanda en 1995.

MONUSCOM/RIAM ASMANI

Macron des Bois. – La France peut-elle s'absenter de ce « grand jeu » ? Peut-elle se limiter à la protection de la forêt ? Hier, Chirac avait voulu jouer la carte des « *peuples premiers* » (ici, les habitants des forêts, les Pygmées, ou au Rwanda les Twa) pour dépasser le conflit Hutu-Tutsi, agriculteurs-éleveurs. Mais la forêt, c'est aussi l'espace de tous les trafics, le refuge des maquis, depuis Guevara jusqu'à Joseph Kony (l'Armée de résistance du Seigneur), et sous le sol, l'exploitation et le pillage des minerais rares.

Au Cameroun, le 26 juillet dernier, Macron avait découvert la guerre coloniale oubliée des années cinquante, à laquelle son mentor intellectuel, le professeur Achille Mbembe, grand inspirateur l'an dernier de la « *nouvelle* » approche africaine, président d'une fondation pour la démocratie et l'innovation, Camerounais d'origine, vivant en Afrique du Sud, avait consacré sa thèse d'Histoire. Déjà, le fait de consacrer cet opposant historique au président Biya – et accessoirement à la France coloniale et décolonisatrice – n'avait pas été particulièrement bien accueilli dans son pays, y compris des milieux intellectuels qui le rejetaient comme traître à la cause. Le passé n'est pas passé, qu'on le veuille ou non, non à cause de la mémoire mais parce qu'il a toutes chances de se reproduire.

Les luttes de clans à Yaoundé s'exacerbent comme en témoigne le dramatique assassinat, le 17 janvier dernier, d'un journaliste qui a mis en cause un oligarque du régime lié aux ministres des Finances et de la Justice mais poursuivi par le secrétaire général de la présidence. Toutes ces personnalités sont quasiment inamovibles, aucun changement n'étant intervenu dans le parti dirigeant depuis douze ans. Que l'on touche à une pierre de l'édifice, et celui-ci pourrait s'effondrer. Tout continue parce que rien ne bouge.

La nomination, en octobre dernier, d'un nouvel ambassadeur de France fait redouter le pire. Après l'amiral Lacaze à Tunis et le général Beth à Ouagadougou, victimes de deux déstabilisations qui n'avaient pas été anticipées, c'est un troisième officier général qui a été choisi pour Yaoundé, le général Thierry Marchand. Curieux signal à la veille du repli de nos bases prépositionnées et de la fin annoncée de « *l'armée d'Afrique* ». L'échéance des élections au Cameroun est certes encore lointaine : 2025. La guerre de succession, qui a déjà commencé, doit être, pour une fois, réellement prise au sérieux. ■



En finir avec le tourisme de masse ?

PAR FRANÇOIS GERLOTTO

À une époque où l'on est tenu de réduire l'empreinte de l'humanité sur l'environnement planétaire, le tourisme de masse est nécessairement dans le collimateur, lui qui cumule toutes les nuisances.

Un article paru dans *La Croix* le 27 février nous parle des Ata Modo, l'ethnie qui vit sur l'île de Komodo, en bonne entente avec les fameux « dragons » (le varan géant endémique de cette île), et de leurs démêlés avec le gouvernement indonésien, qui veut en faire une « zone de développement économique », un parc à thème sur la base du dragon, pour attirer les touristes. Sont rassemblées dans cette histoire toutes les composantes du dossier du tourisme de masse : l'État qui veut tirer d'un écosystème unique une manne touristique ; les agences touristiques qui ont dans leurs cartons de quoi faire de Komodo une espèce de Cancún indonésien ; les Ata Modo, dépossédés de leurs terres ; l'écosystème et les varans qui ne survivront probablement pas à cette invasion ; et les touristes, avides de nouveauté.

Un dossier (de plus) à la charge du « tourisme de masse ». De quoi s'agit-il ? D'une forme de tourisme apparu avec l'explosion des congés payés et la baisse des coûts des voyages. Prévus au départ pour permettre au plus grand nombre de visiter les beautés de notre planète, il est devenu, pour citer Wikipédia, « dénué de toute authenticité. Il consiste à visiter en quatrième vitesse les principaux sites touristiques dont tout le monde parle. Notamment ceux qui possèdent un 'haut

potentiel instagrammable', sans vraiment prendre le temps d'admirer quoi que ce soit ». Un exemple : huit millions de visiteurs viennent au Louvre chaque année pour regarder *La Joconde*. Cela donne environ une seconde de visite par touriste ! Même en multipliant ce temps par 10 ou 20, il est clair que ce n'est pas la compréhension de ce tableau qui le fait venir.

Une catastrophe écologique, sociale et culturelle. – Ce désir de voir ce dont on parle, d'être le premier (ou le dernier) à consommer « l'authentique », l'unique, le fragile, le vierge, l'exotique – et à pouvoir s'en vanter –, soutenu avec un grand pouvoir persuasif par les agences de voyage, aboutit à des aberrations monstrueuses, encouragées par les pays ou les entreprises qui veulent attirer toujours plus de tourisme. L'Antarctique, en voie de destruction par les croisiéristes, en est l'exemple le plus visible. Mais l'imagination des opérateurs est sans fin, et ils ont lancé le « tourisme d'extinction » (voir les dernières tribus sauvages avant leur acculturation par... le tourisme), le tourisme de catastrophe (Fukushima, bientôt la Turquie ravagée par le séisme ?), etc. Sans parler de formes carrément criminelles, comme le tourisme sexuel.

Cette satisfaction (!) a un coût écologique : le tourisme de masse, premier

client des transports aériens (60 %), est responsable de près des 2/3 de la pollution aérienne ; il exige une consommation sur place (eau, énergie, infrastructures) souvent très supérieure à celle dont dispose l'autochtone (et la région) ; comme disait Ramon Margalef, « il détruit, par sa présence, ce qu'il vient chercher en un lieu ». On peut trouver *a contrario* la liste des nuisances du tourisme de masse en lisant le « code mondial d'éthique de tourisme » de l'UNWTO, l'Agence des Nations unies pour le tourisme mondial, lecture tragique de par sa contradiction absolue avec la réalité.

Le résultat est désespérant : tout le monde reconnaît que le tourisme de masse est une catastrophe, tant écologique que sociale et culturelle, mais le même « tout le monde » s'évertue à attirer les touristes chez lui. Ceux-ci sont eux-mêmes pleins de cette contradiction, puisqu'ils ne veulent pas aller dans un lieu « devenu trop touristique » (entendez : déjà très visité) et que seul le site encore « inviolé » (argument récurrent et révélateur des agences de voyage) les intéresse. Hélas ! il ne semble pas y avoir de solution simple. Supprimer le tourisme, il ne peut en être question : voyager est une liberté fondamentale, et il serait éthiquement inacceptable d'empêcher quelqu'un d'aller dans un lieu qu'il a envie de voir. Par ailleurs,

son poids dans l'économie mondiale est tout simplement colossal : 1,4 milliard de touristes, 1 700 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2019, un secteur en constante expansion qui représente 10 % du PIB mondial (4 % en France) et dont dépend 1 emploi sur 10. Enfin, la transformation du tourisme de masse en tourisme d'élite (en masse) ne résoudrait rien : pire, cela serait une forme très grave de discrimination par l'argent. Il faut donc prendre la question à la base et se dire : que s'est-il passé entre l'objectif d'origine et la situation actuelle ?

Le nombre et l'emballage. – Deux problèmes majeurs sont apparus dans le tourisme de masse. Le premier, c'est le nombre. Entendons-nous bien : ce n'est pas un péché contre l'écologie que d'être touriste, de pratiquer le ski, la plongée dans les lagons, l'escalade, la visite de sites naturels ou historiques du bout du monde. Mais c'est un grave problème écologique d'être cent mille à le faire ensemble.

Quand les touristes deviennent plus nombreux que les autochtones, parfois de plusieurs ordres de grandeur, le résultat est catastrophique : un demi-million de visiteurs par jour à Paris, cela n'est pas une contrainte ; mais Venise par exemple, avec 60 000 habitants, en reçoit en moyenne plus de 150 000 par jour en été. Santorin : 17 000 habitants, 70 000 touristes par jour pendant la saison ! C'est bien sûr invivable, et les habitants finissent par être chassés de chez eux : les loyers à Chamonix (entre autres communes) sont devenus si élevés qu'un moniteur de ski de – et à – Chamonix doit trouver à se loger hors de sa station pour y travailler. Tout cela au profit d'une industrie touristique invasive dont les flux économiques ne sont même pas réservés aux autochtones : franchises de restaurants et d'hôtels, souvenirs fabriqués en Chine, invasion des grands paquebots, etc. La première action consiste à limiter (comme à Barcelone) le nombre de lits dans la région considérée.

Autre mesure de protection que commencent à appliquer nombre de lieux : instaurer un régime de *numerus clausus*. Mais il faudrait aller plus loin, et en première approche limiter le nombre de touristes à une valeur au moins inférieure au nombre d'habitants d'un site. Il y a aussi la solution de reproduire *extra muros* ce que les touristes veulent voir : c'est l'exemple de Lascaux, qui a recréé dans les moindres détails la fameuse grotte, devenue interdite à toute visite. Preuve de l'effet du nombre : ce n'est pas le comportement des touristes qui a obligé à fermer la grotte, c'est l'acide carbonique dégagé par leur respiration. Cette décision devrait être étendue à tous les lieux uniques et remarquables où la présence de touristes mène à terme à la destruction de ce qu'ils viennent admirer. Il faut enfin fermer purement et simplement les zones fragiles à protéger, les réserves naturelles, etc.



Chamonix. Traversée de la Mer de Glace vers 1900.

Le deuxième problème vient des mécanismes de l'économie du tourisme. En effet, ce n'est pas la beauté d'un site, ou son intérêt général que vendent les agences de voyage, puisque tout cela est immatériel, et fait partie des biens communs, du patrimoine mondial de l'humanité : c'est l'emballage qui va avec. On ne vend pas Santorin, mais la croisière qui y mène, avec ses activités hôtelières, les restaurants, boîtes de nuit, salles de jeu, etc. Alors, que Santorin perde son âme du fait de l'invasion touristique et devienne un décor de cinéma, qu'importe, puisque ce n'est que le prétexte à vendre un forfait.

Voyager est une liberté fondamentale, et il serait éthiquement inacceptable d'empêcher quelqu'un d'aller dans un lieu qu'il a envie de voir.

Et il faut reconnaître que pour beaucoup de touristes, l'emballage finit par importer plus que l'objectif. Que viennent chercher les touristes sur la côte andalouse, si laide : le soleil et la plage, origine de l'engouement, ou les boîtes de nuit, les divertissements, la liberté de se saouler qui est restreinte dans leur pays ? Le voyageur a réussi au-delà de tous ses espoirs à transformer la mentalité du touriste de masse, plus attiré maintenant par le « *paquet touristique* » que par le but du voyage. La motivation du touriste a changé. C'est elle qu'il faudrait ramener vers son objectif original.

Urgence à agir. – Plusieurs actions sont possibles. En premier lieu, informer vraiment le touriste potentiel des dégâts

environnementaux et culturels induits par sa présence ; établir un délit de « *publicité trompeuse* » : quand une agence, pour vous vendre son paquet, vous fait rêver de la sérénité sauvage et solitaire des calanques, alors que vous êtes des milliers à patauger dedans ensemble, cela devrait être un délit. On devra aussi réglementer, voire interdire ou fortement limiter les infrastructures inutiles dans les lieux encore peu touchés, où l'activité touristique sera sévèrement contrôlée.

Une autre voie serait d'exiger une preuve de motivation au voyage par le touriste : l'exemple de *La Joconde*, approchable quelques secondes, montre bien que ce qui le pousse à aller la voir, c'est simplement de pouvoir dire « *Je l'ai vue* » aux amis. C'est absurde. Un tel tourisme n'apporte rien, ni au touriste ni au lieu visité, si ce n'est de l'argent, qui ne rentre en général pas dans la poche des autochtones.

Prenons un exemple : Machu Picchu, au Pérou. Un site dont la découverte produit un véritable choc esthétique, culturel, historique qui est ressenti par le plus blasé des touristes, et qu'il est bien évidemment impossible d'interdire à la visite, tant ce lieu est porteur de sens. Devant l'afflux de visiteurs, le nombre en est limité à 4 000 par jour. On pourrait aller plus loin. L'accès au site se fait soit par la marche pendant quatre jours sur le Chemin de l'Inca, soit par le petit train de Cuzco, qui arrive à Aguas Calientes, station où se rassemblent les vendeurs de souvenirs ; de là, une noria de bus mène au site par une longue route grimpante à lacets. Rien n'empêche de supprimer ces bus et d'imposer la marche pour arriver sur le site. Ce sont plusieurs kilomètres de sentiers de montagne qu'il faut alors parcourir : de quoi décourager ceux qui ne sont pas motivés.

On pourrait aussi régler les conditions d'existence dans un lieu en fonction de celles des autochtones : pas de téléphone, de climatisation, de réfrigérateur, d'eau chaude dans un lodge amazonien ou une réserve africaine. Sans réelle motivation, le site qu'il faut ainsi « *mériter* » perd beaucoup de son attrait pour celui qui ne voyage que pour le paquet touristique (cela ne s'appliquant pas aux personnes handicapées, bien entendu).

Mais tout cela s'adresse au touriste. Or il n'est pas seul responsable, loin de là. Les agences aussi doivent être sérieusement réglementées, car c'est la surenchère à laquelle elles se livrent et les produits qu'elles vendent qui abouissent à transformer les motivations du touriste. Voilà qui sera malheureusement très difficile à réaliser sans une action qui se situe très en amont du dossier du tourisme de masse : la remise en cause du système économique qui le régit. Vaste programme, certes : mais il y a urgence ! ■

La gestion écologique des pêches

Et si l'on posait sur la table tous les problèmes de la pêche pour réfléchir à de vraies solutions ? C'est ce que nous propose l'ha-
lieute Didier Gascuel dans son dernier essai.

Nous l'avons vu dans ces colonnes il y a quinze jours (1) : la crise entre la France et le Royaume-Uni à propos de la pêche dans les eaux britanniques n'est pas résolue, ou pas de façon satisfaisante pour notre pays. Crise permanente, due à une « politique européenne des pêches qui est à la fois mal comprise par les pêcheurs, très imprégnée d'une vision libérale peu favorable aux petits métiers et à l'aménagement des territoires côtiers, et finalement insuffisante pour la conservation de la biodiversité ». C'est sur cette observation, et celle de l'évolution de la pêche mondiale de ces dernières décennies, qui a provoqué l'effondrement des abondances en poissons, que Didier Gascuel a élaboré un essai sur le pendant pour la mer de l'agroécologie terrestre : la « pêchéologie ».

Un essai qui part d'une observation générale simple : « nous avons rompu notre lien avec la nature, et ces-



Didier Gascuel.

sé de nous considérer nous-mêmes comme une espèce animale, en interaction avec les espèces sauvages et avec l'ensemble du vivant. Il nous faut intégrer au plus profond de nous-mêmes que le fait de préserver la biodiversité, c'est nous préserver nous-mêmes ». C'est cette rupture progressive entre l'humanité et la nature qui est à la base de la plupart des excès et des drames écologiques que nous subissons actuellement.

Une fois ce principe admis, il est possible de redéfinir la pêche, qui doit minimiser nos impacts écologiques, tout en maximisant l'utilité économique et sociale, mais aussi culturelle et sociétale, de ces biens rares et fragiles. Principe qui remet en cause fon-

damentalement les dogmes de la pensée économique libérale, et qui, au contraire, s'appuie sur « les trois piliers du développement durable : la durabilité écologique, la viabilité économique et la justice sociale ; sans oublier la dimension culturelle ».

L'auteur donne des exemples et fait des propositions pratiques. Un lecteur spécialiste pourrait relever dans cet essai une vision d'une pêche artisanale un peu trop parée de toutes les vertus, et trouver que les critiques sur la pêche industrielle sont infondées si celle-ci est menée dans une vision « pêchéologique ». Mais ce serait entrer dans une querelle d'experts qui n'a pas sa place ici. Au contraire, il faut souligner l'aspect univer-

sel de ces positions, qui dépassent de loin la seule pêche maritime. L'auteur nous rappelle que la pêche repose sur les capacités productives de la nature. On n'est pas propriétaire du poisson, on ne fait que prendre une part de ce que produit le milieu pour la mettre à disposition de l'humanité. Est-ce très différent en agriculture, où le paysan est tributaire de la météorologie, qui peut donner une production exceptionnelle ou réduire à néant les efforts d'une année ? L'environnement est un patrimoine de l'humanité, mis à notre disposition par la nature, un patrimoine qu'il faut sauvegarder, entretenir, faire fructifier. C'est ce que nous rappelle Didier Gascuel qui, partant de la pêche, nous donne une leçon universelle : « les ressources et les écosystèmes sont des biens communs de l'humanité. Ils font partie de la nature elle-même, qui de facto nous en a délégué la gestion et la conservation à long terme ». ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

(1). Royaliste n° 1251.

► **Didier Gascuel, La pêchéologie. Manifeste pour une pêche vraiment durable, éd. Quæ, 2023.**

Dans les revues



■ **Enjeux maritimes.** – Dans son n° 331, de février, l'excellente revue (bimestrielle) d'ethnographie maritime

qu'est *Le Chasse-Marée* consacre son article de tête au réarmement naval par un entretien avec Cyrille Coutansais, directeur de recherches au Centre d'études stratégiques de la Marine.

La mer est un enjeu vital : 90 % des échanges mondiaux, 99 % des échanges numériques grâce à plus de 400 câbles sous-marins. Un pays comme la Chine est totalement dépendant, pour ses exportations comme pour ses approvisionnements, de routes maritimes vulnérables. L'ouverture des routes maritimes au nord des continents asiatique et américain

pourrait rendre le trafic commercial plus court et plus direct.

Les enjeux sont aussi alimentaires, énergétiques, sanitaires, et le réchauffement vient ajouter de nouveaux risques. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la mer permet de frapper la terre, grâce aux porte-avions et maintenant aux missiles de croisière.

La revue présente le mouvement général de ce réarmement naval, qui ne concerne pas seulement les grandes puissances : l'Égypte envisage une augmentation de 170 % de ses forces, l'Algérie de 120 %. De ce réarmement, les pays membres de l'Union européenne restent largement absents.

Les besoins comme les ambitions peuvent varier selon la position géographique et les intérêts des pays. À qui peut se contenter de protéger ses espaces maritimes proches, une marine de patrouilleurs suffit. À un pays comme le Vietnam, dont l'environnement

géopolitique est complexe et dangereux, la possession de sous-marins permet une dissuasion efficace.

Même si tous les États investissent dans leurs forces maritimes, le fait majeur des dernières décennies est la montée en puissance de l'Inde et surtout de la Chine, qui prévoit une progression de 138 % et une force de trois porte-avions.

Neuf marines seulement possèdent des porte-avions ou porte-aéronefs.

La puissance maritime se mesure bien sûr au tonnage, sachant que conflit de haute intensité signifie capacité à continuer le combat malgré des pertes de navires. Mais aussi aux compétences, à l'aptitude des équipages à mener des opérations complexes en haute mer et dans la durée. À la qualité des armes, sous-marins, missiles de croisière. À la participation à la dissuasion nucléaire, par les sous-marins lanceurs d'engins, les

missiles de croisière à capacité nucléaire, la composante aérospatiale.

Les grands fonds, le cyberspace, la haute atmosphère et le spatial viennent accroître les espaces de conflictualité. Les drones aériens et de surface, qui ont permis la destruction de bâtiments russes, n'en sont qu'à leurs débuts.

La France a les atouts d'une grande compétence opérationnelle, d'industries de pointe, de facilités d'escorte, de sa participation à des forums et organisations régionales, grâce notamment à ses communautés d'Outre-mer. On ne peut toutefois qu'être inquiet en lisant que notre Marine est limitée en dimension, mais « appartient à un réseau de partenaires qui lui permettent de peser »...

Une très utile revue du réarmement naval mondial, à côté d'articles très intéressants sur l'archéologie marine, l'étude des vagues, l'économie de la pêche au thon dans les années 1930.

ÉRIC CÉZEMBRE.

DR



Par Gérard Leclerc

Le génie lucide de Pierre Legendre

Mon premier contact avec Pierre Legendre – qui nous a quittés ce 2 mars – ne fut pas livresque ; il eut lieu lors d’une conférence de l’intéressé au tout nouveau Centre Pompidou. Pour une découverte, c’en était une ! L’originalité évidente d’une pensée se manifestait d’abord dans une sorte d’humour ravageur, dont la drôlerie ouvrait sur un monde conceptuel inconnu. « *Coluche philosophe* », avait souri l’un des auditeurs. Oui, mais nous n’étions pas conviés dans cette salle pour rire, c’était pour casser nos *a priori*, faire tomber nos défenses pour pénétrer autrement au sein de l’énigme de notre société. Car notre société était bel et bien énigmatique. Elle n’était pas lisible au travers de nos analyses sociologiques courantes. Pierre Legendre nous offrait une exploration. Mais le penseur ne nous faisait cadeau d’aucune facilité. Ouvrir un de ses livres est une épreuve, car la moindre phrase nous confronte non pas tellement à un casse-tête qu’à une complexité qui se formule dans une expression à tiroirs et nous renvoie surtout à une extraordinaire érudition.

Les relations de l’amour et du droit. – Cette érudition est au point de départ de toute une œuvre. En 1957, l’universitaire a soutenu une thèse sur le droit romain et sur le droit canonique. Ce qui le conduisit à se spécialiser comme médiéviste et à éditer des manuscrits latins des XII^e-XIII^e siècles. Il s’intéressa aussi à l’histoire des formes étatiques, l’administration de la France monarchique et républicaine. Inutile de dire que je suis très loin d’avoir même exploré ce parcours, qui échappe largement à mes compétences. De la quarantaine d’ouvrages publiés, je n’ai lu que quelques livres, suffisamment pourtant pour avoir pressenti l’importance d’une démarche à la mesure de son objet. C’est-à-dire l’anthropologie au sens fort du terme. J’ai beaucoup plus lu les livres de Michel Foucault que les siens, mais je ne suis pas sûr d’avoir fait le bon choix. Je m’en suis aperçu notamment au tournant de ce siècle, lorsque je rédigeais un essai intitulé *L’amour en morceaux ?* Il m’était impossible, en effet, d’éluder les relations de l’amour et du droit, celles qui président au développement généalogique de l’humanité.

Mais un événement récent vient à mon secours pour mieux m’expliquer. Un sociologue d’ultra-gauche, se réclamant de Pierre Bourdieu, vient de publier un essai violemment polémique à l’égard de ce qu’il appelle le familialisme, tout simplement l’existence de la cellule familiale. Geoffroy de Lagasnerie y dénonce l’aliénation même de cette existence, à l’encontre des libres dispositions de l’amitié. Dans une telle perspective, l’enfant ne peut apparaître que comme un gêneur, celui qui vient s’interposer contre toute autonomie individuelle. Le projet révolutionnaire actuel consisterait donc dans une critique radicale de la famille et de l’ordre familial. Eh bien, c’est précisément à cela que Pierre Legendre s’oppose, au nom de l’héritage anthropologique de l’humanité. Ce dont Lagasnerie et les siens entendent se débarrasser, c’est du caractère obligatoire du droit qui structure les sociétés. Pour Legendre, il est absolument impossible de se débarrasser de cette obligation, qui a pour lui un caractère dogmatique. Pensez donc, dogmatique ! Un terme forcément honni par tous les penseurs et les militants de la libération universelle.

Précisément, ce qui est conçu par certains comme libérateur pourrait être, au sens le plus fort, destructeur de ce qu’il y a de plus fondamental en nous. Là-dessus, Legendre n’hésitait pas dans la

provocation, en désignant les sociétés démocratiques contemporaines comme post-hitlériennes. Non pas parce qu’elles auraient rompu avec la perversité absolue du nazisme, mais parce qu’elles avaient intégré cette perversité sous la forme de la transgression des interdits, et même de l’interdit de l’inceste. Est-il utile de préciser que l’évolution de la législation pour satisfaire les revendications dites sociales n’avait nullement son agrément. Ce qui lui a valu beaucoup d’ennemis.

Le caractère dogmatique du droit. – Mais il convient de revenir en arrière pour comprendre en quoi le penseur a mis au centre de son œuvre cette notion de caractère dogmatique du droit. Il n’est pas seulement historien supérieurement érudit, mais aussi psychanalyste à l’école de Freud. Ce qui lui confère plus qu’une appréhension clinique des relations humaines, une vision philosophique de l’anthropologie. Dans l’article qu’elle lui a consacré sur le site du *Monde*, Elisabeth Roudinesco a fort bien résumé la question. La relation du psychanalyste et de son patient relève du modèle étudié dans le droit canonique médiéval. Il met en évidence, avec les docteurs de la loi, l’existence d’un censeur extérieur : « *Autant dire que dans la cure au sens legendrien, le transfert duel n’aurait aucune consistance, s’il n’admettait pas une référence à un “tiers” : la loi, le dogme, l’autre, en tant que “langage” déterminant le sujet à son insu.* »

La mise en évidence de ce tiers appartient à un ordre de la pensée, qui n’est pas celui de la rationalité scientifique courante, celle que l’on voudrait transposer dans l’étude des sciences dites humaines (concept qui appellerait bien des mises au point). C’est donc à la Raison revêtue d’une majuscule que Pierre Legendre attribuera la faculté d’appréhender cette loi, souvent inaccessible aux modernes. Lorsque j’écrivais *L’amour en morceaux ?*, une formule de Milan Kundera était venue jeter un éclair pour cerner la difficulté : « *En allemand, la raison en tant que cause se dit Grund, mot qui n’a rien à voir avec la ratio latine et qui désigne d’abord le sol, puis le fondement (...). Tout au fond de chacun de nous est inscrit un Grund qui est la cause permanente de nos actes, le sol même de notre destin.* » Et le grand romancier d’ajouter : « *J’essaie de saisir chez chacun de mes personnages son Grund et je suis de plus en plus convaincu qu’il a le caractère d’une métaphore.* »

La métaphore, et aussi bien l’image, ne sont perceptibles qu’à la psychanalyse sociale en quête de symbolique. À ceux qui croiraient que ce genre de considérations nous soustrait à nos réalités contemporaines, il convient d’apporter un démenti catégorique. Car la situation d’anomie (et donc l’effacement des repères symboliques), qui est celle des jeunes générations, les voue à un malaise qui trouve son débouché dans un fondamentalisme religieux complice d’un fanatisme mortel, lorsqu’il ne se perd pas dans l’addiction aux drogues. Un véritable fléau qui ravage des quartiers entiers et au-delà des milieux sociaux très divers. C’est pourquoi l’œuvre de Pierre Legendre s’impose non seulement comme un monument de culture, mais aussi comme une source de lumière et de lucidité pour notre temps. ■

De l’œuvre immense de Pierre Legendre, on pourra retenir *L’Amour du censeur*, Le Seuil, 1974 ; *Jouir du pouvoir*, Minuit, 1976 ; *Sur la question dogmatique en Occident*, Fayard, 1999.

Lointain et persistant malaise

La réédition par les éditions de l'Artilleur du brûlot de Paul Yonnet *Voyage au centre du malaise français*, initialement paru en 1993, permet d'apprécier l'extraordinaire clairvoyance de ce sociologue trop tôt disparu. L'essai n'a pas pris une ride car la crise qu'il annonçait est devenue réalité.

Sans doute conviendra-t-on avec Marguerite Yourcenar que c'est avoir tort que d'avoir raison trop tôt. Et Paul Yonnet a appris à ses dépens qu'on ne s'attaque pas impunément à un totem. Dans la postface qu'il signe à l'occasion de la réédition du *Voyage au centre du malaise français*, le journaliste Éric Conan rappelle, extraits de recensions à l'appui, le déchaînement d'injures dirigé contre l'auteur lors de la sortie de cet essai fondamental et controversé... Controversé parce que fondamentalement antiracisme qui avait pris son essor dans les années 1980 – et que Yonnet qualifiait, pour éviter précisément de jeter le bébé avec l'eau du bain, de « *néo-antiracisme* » – revenait à piétiner le catéchisme progressiste qui remplaçait désormais la dialectique de la lutte des classes dans une forme d'unanimisme aussi confondant que dangereux. L'ouvrage, à la fois constat et mise en garde, aurait dû susciter un débat intellectuel riche et constructif et non vouer un universitaire aux gémonies. Trente ans plus tard, il est enfin possible de poser un regard dépassionné et objectif sur l'objet. Le constat rétrospectif qui s'impose est limpide : le tir était d'une précision diabolique.

Apolitisme de façade – Abreuvé des récits quasi mythologiques ayant présidé à la genèse de S.O.S. Racisme, le lecteur de l'époque a découvert, grâce aux recherches menées par Paul Yonnet, la véritable histoire de l'association. À la « *légende de Diego* », narrée par le talentueux Harlem Désir dans tous les médias, selon laquelle un incident révolutionnaire survenu dans le métro parisien avait provoqué la création de S.O.S. Racisme, se substitue la reconstitution méticuleuse d'une opération politique pilotée habilement, depuis l'Élysée, par François Mitterrand, pressé de renouveler le socle idéologique d'une gauche sur la voie de l'orthodoxie économique. De fait, le passé militant, un temps nié, de certains cadres de S.O.S., puis leur reconversion politique réussie au Parti socialiste (que l'on songe à Julien Dray...), ont confirmé la proximité du néo-antiracisme et du pouvoir politique de l'époque, quand bien même les liens originels ont fini par se distendre dès les années 1990.

L'apolitisme affiché de l'association, gage de son indépendance, a facilité par ailleurs l'imposition au forceps d'un consensualisme problématique. La question des discriminations était, il est vrai, le terreau parfait pour implanter un modèle de militantisme inattaquable. Dans une période où le Front national de Jean-Marie Le Pen enregistrerait ses tout premiers succès électoraux, critiquer S.O.S. Racisme ne revenait-il pas à cautionner le racisme lui-même et à conforter le lepénisme ? Plus grave encore, et par extension, évo-

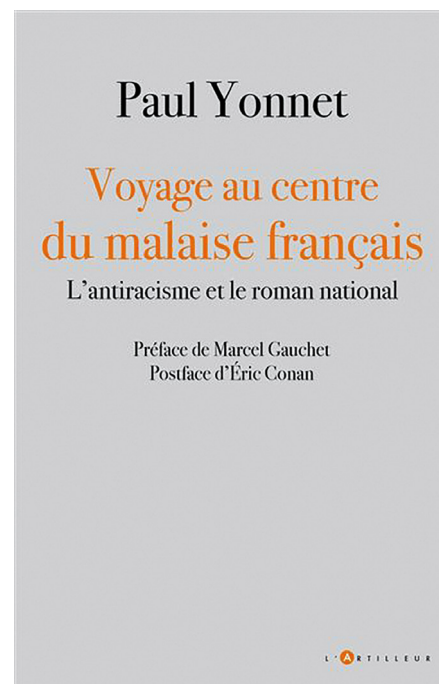
français, dont on goûtera d'autant mieux la démonstration qu'elle est portée par une plume étincelante, aura été de mettre à nu les ressorts antirépublicains du néo-antiracisme.

Paul Yonnet a sans doute été le premier à comprendre et à expliquer pourquoi S.O.S. Racisme, en encourageant l'expression identitaire des minorités, ouvrait la boîte de Pandore. Le combat légitime et indispensable contre les discriminations ethniques, au fondement historique de l'antiracisme, était en train de se muer en attaque contre le modèle assimilationniste républicain, rapidement accusé d'étouffer l'expression des fiertés. Glorification des origines, esprit communautariste et stigmatisation du « *beauf blanc* » à la Cabu s'ensuivaient naturellement.

Plus en profondeur, puisque l'auteur va jusqu'au bout de sa démonstration, le néo-antiracisme s'inscrivait dans le prolongement d'une lente déconsidération du roman national, en particulier de l'histoire contemporaine. La France des résistants, fiction réconciliatoire du général de Gaulle, était devenue une France des collabos tout aussi fictionnelle mais bien plus lourde de préjugés, puisqu'elle devait alimenter parmi les Français le dégoût d'eux-mêmes. Paul Yonnet ne se prive pas de rappeler à cet égard l'œuvre de sape menée en ce sens par de pâles intellectuels, à l'instar d'un BHL et de son essai *L'Idéologie française*, imposture historique mais succès médiatique.

Dirigé contre un universalisme présenté comme ennemi des particularismes et de l'émancipation des minorités, le néo-antiracisme remet au goût du jour, suivant l'analyse pertinente du regretté sociologue, les antagonismes raciaux et un droit à la différence qui s'éloignent toujours plus de l'idéal égalitaire. Contre ses propres valeurs, la gauche, dans ses composantes majoritaires, n'a cessé depuis lors d'approuver les glissements sémantiques et axiologiques qui l'éloignent pourtant des fondamentaux républicains. Mais elle avait, il est vrai, une grande lâcheté à se faire pardonner : l'abandon des ouvriers et de la promesse de changer la vie. En préface de la réédition de ce troublant *Voyage...*, Marcel Gauchet résume en une formule définitive la leçon qui en émane : « *On n'a quitté l'écrasement du particulier sur lequel butait l'universalisme républicain que pour retourner à une consécration du particulier aux dépens de l'universel. Piètre victoire !* » ■

CASIMIR MAZET.



Le néo-antiracisme s'inscrivait dans le prolongement d'une lente déconsidération du roman national.

quer les conséquences de l'immigration ou se montrer prudent à l'égard du multiculturalisme, n'était-ce pas stigmatiser les étrangers et reprendre, là encore, les thèses de la droite la plus rance ? Par crainte des foudres qui ne manqueraient pas de s'abattre sur leur tête en cas d'escapade hors des sentiers battus par la cause antiraciste, les représentants politiques de gauche comme de droite ont préféré désertir le débat contradictoire. Paul Yonnet rappelle que ceux qui s'en sont occasionnellement affranchis (Édith Cresson ou Valéry Giscard d'Estaing, par exemple) ont été significativement rappelés à l'ordre par une presse tout acquise à la nouvelle *doxa*.

Déconstruire l'universalisme – La grande force de ce *Voyage au centre du malaise*

► Paul Yonnet, *Voyage au centre du malaise français. L'antiracisme et le roman national*, Paris, éd. de l'Artilleur/Toucan, 2022 (réédition), 360 pages.

Astérix hors de son milieu

En dehors des albums de BD traditionnels, le petit monde d'Astérix se décline dans d'autres productions intéressantes...

Le film de et avec Guillaume Canet *Astérix et Obélix : l'Empire du milieu* a totalisé plus de 4 millions de spectateurs à ce jour, ce qui lui offrira une place parmi les dix films les plus vus en France depuis dix ans... La critique, pourtant, s'était montrée volontiers assassine, ne couvrant guère d'éloges que Vincent Cassel dans le rôle de César.

Le faible souffle et le peu de cohérence généralement reprochés au scénario se retrouvent dans l'adaptation en album. Il ne s'agit pas de planches avec une succession de vignettes organisées en bandes, mais de grandes illustrations pleine page dues à Fabrice Tarrin avec un court texte d'Olivier Gay, l'un et l'autre bien connus dans le monde de la bd. On se trouve en présence d'une véritable création, même si on peut regretter un trait qui se rapproche parfois de l'univers de Walt Disney, voire de certains mangas. Malgré de belles scènes, l'ensemble manque d'entrain.



L'empire du milieu. Le film adapté en album (dessins de Fabrice Tarrin).

Il est vrai que l'album illustré ne peut pas aligner cette succession endiablée de gags et d'exclamations propres à la bd.

Les noms chinois, sauf Ri Qi Qi et Tat Han, se prêtent mal aux jeux de mots. L'exotisme du sujet ne favorise pas les multiples clins d'œil anachroniques des albums traditionnels. On a trop l'impression de se trouver dans un monde différent, et le recours à César et à Cléopâtre apparaît un peu artificiel.

Cette distorsion se retrouve d'ailleurs dans les albums de petit format paraissant depuis

2021 et ayant pour sujets *Idéfix et les irréductibles* avec une couverture reprenant la graphie des Astérix et les noms de Goscinny et d'Uderzo. Composés chacun de trois histoires de vingt pages écrites et dessinées par une multitude d'auteurs et centrés sur des animaux, ils proposent ainsi *Pas de quartier pour le latin ! Les Romains se prennent une gamelle !* et *Ça balance pas mal à Lutèce*. Est-ce pour plaire à un public supposé avant tout parisien ? Toujours est-il qu'on y note une délocalisation de l'Armorique

vers Lutèce, qui ne revêtait pourtant pas une grande importance à cette époque.

Mentionnons aussi, parmi les multiples productions, non seulement des Éditions Albert René, mais aussi de Hachette Collections, les mini-albums de la série *Astérix : La galerie des personnages*, vendus avec des figurines et destinés, avec des compléments, à dresser le portrait des protagonistes d'un certain nombre d'histoires, tels qu'ils avaient déjà été publiés en 2012 dans le recueil *Astérix : La grande galerie des personnages*. Mais tout cela ne vaut pas les éditions de luxe proposées pour un certain nombre de titres, avec l'histoire originale en grand format, complétée par une succession de croquis, d'esquisses et d'informations diverses. Pour en savoir plus, on consultera l'indispensable *Trésors de la bande dessinée. BDM 2023-2024*, paru aux éditions des Arènes. ■

GIHÉ.

Séries

■ **The Pale Blue Eye** – Netflix propose un univers gothique digne du *Dracula* de Coppola. Cette enquête policière permet de retrouver Christian Bale dans un rôle de composition à la hauteur de son talent. Le commissaire retraité qu'il interprète s'associe à Edgar Allan Poe afin de résoudre l'énigme du meurtre de Leroy Fry.

L'atmosphère sombre et lourde de l'École militaire amplifie les secrets autour de la mort du jeune homme. Mais cet univers est adouci par la présence de Charlotte Gainsbourg et de Gillian Anderson dans un rôle inattendu.

La présence permanente du surnaturel pourrait rebuter mais elle se fond parfaitement dans cette histoire et permet d'accentuer la tension. Le jeu de tous les comédiens avec une mention spéciale pour le grand Robert Duvall et Timothy Spall nourrit une réalisation léchée. Une production qui rappelle *La Neuvième Porte* de Polanski dans son ambiance et son traitement ésotérique.

O. G.

Séries

■ **La legge di Lidia Poët** – Cette série italienne de Netflix s'appuie sur l'histoire vraie de Lidia Poët qui fut la première avocate italienne en suivant les traces de son père et son frère. Cette situation de départ pose un contexte général historique et social dans l'Italie de la fin du XX^e siècle et sert de prétexte à la première saison de 6 épisodes. Située dans le Turin de l'époque, *Lidia fait sa loi* propose une reconstitution historique de grande qualité ainsi qu'une production parfaite, une réalisation rythmée de Letizia Lamartine (*Il Divin Codino* sur Roberto Baggio) connue pour la qualité de son montage et Matteo Rovere (*Il primo Re*) pour son exigence sur les détails historiques.

Chaque épisode présente une enquête différente comme une sorte de Jessica Fletcher de *Arabesque* avec, comme fil



rouge, la lutte de Lidia pour être enfin reconnue comme membre du barreau dans une Italie catholique, puritaine, sexiste et patriarcale. Toutefois, plus encore qu'un énième récit sur la lutte féministe avec la lecture actuelle du passé, c'est bien une ode à la « méritocratie » et au combat que les femmes de l'époque ont mené pour obtenir des droits nouveaux.

OMAR GOUSMI.

Les cent jours du roi Charles III (II)

À peine un mois après son intronisation, le roi Charles III a été confronté à sa première crise gouvernementale, au renoncement à sa participation à la COP 27, et à la nomination d'un nouveau Premier ministre, Rishi Sunak, le second de son règne.

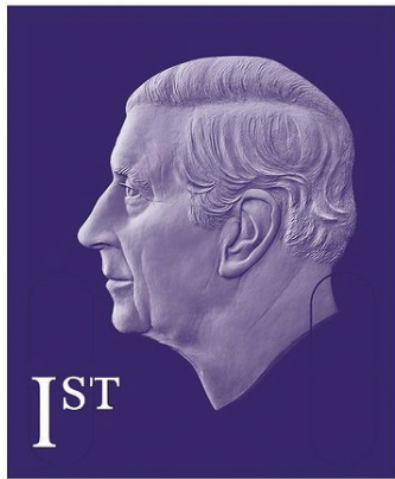
Manifestement, la Première ministre Liz Truss, déjà effacée lors de la séquence des funérailles de la reine Élisabeth II, et bien moins préparée que le roi à sa fonction, a fait long feu. Incapable de répondre au roi sur la viabilité de son programme économique comportant des mesures budgétaires irréalistes et menant tout droit à un fiasco financier, sa démission était inévitable.

Liz Truss s'apprêtait par ailleurs, suite au Brexit, à modifier ou à supprimer, en 2023, des centaines de lois relatives à la protection de l'environnement issues des directives européennes, tout en s'abstenant de participer, du 6 au 18 novembre 2022 en Égypte, à la COP 27 : un sujet sensible pour le roi, impliqué depuis toujours dans la défense de l'environnement.

Selon l'usage, si le monarque peut refuser d'accueillir en visite d'État un chef d'État étranger, à l'inverse, il convient qu'il se conforme, tout comme les membres de la famille royale, aux conseils du gouvernement pour tout projet de voyage officiel à l'étranger. Liz Truss, en recommandant au roi de ne pas se rendre en Égypte, posait un véritable défi. Charles III aurait pu néanmoins passer outre, tout comme l'avait fait Élisabeth II lors de sa visite au Ghana en 1961.

Garant de l'unité nationale, le roi, par un communiqué du palais de Buckingham à la BBC, préférerait déclarer que « dans un esprit d'amitié et de respect mutuels, il a été convenu que le roi ne serait pas présent ». Cette prise de position présentait deux intérêts : d'une part, montrer que l'ex-prince de Galles avait concrètement endossé son nouveau rôle de monarque constitutionnel, sans se démarquer du gouvernement dès le début de son règne, et d'autre part, se libérer d'un événement international fixé de longue date avant son intronisation, se réservant la possibilité de choisir le premier pays à visiter à l'étranger. Ce type de décision revêt nécessairement une dimension politique, diplomatique et symbolique importante. Aujourd'hui, nous savons que Charles III a choisi la France, où il se rendra avec la reine consort Camilla du 26 au 29 mars 2023.

De nombreuses raisons ont dû motiver cette décision, parmi lesquelles : les liens privilégiés unissant le Royaume-Uni et la France depuis la reine Victoria (avec Louis-Philippe, puis Napoléon III), l'Entente cordiale dont Édouard VII a été le



Charles III. Ce portrait sans couronne illustrera les timbres britanniques à partir du 4 avril. L'absence de tout signe ostentatoire se veut symbolique du règne qui commence.

promoteur, l'accueil du général de Gaulle à Londres par le roi Georges VI, le record de visites en France de la reine Élisabeth II ; la langue française parfaitement maîtrisée par le souverain comme par sa mère ; la nécessité de renouer avec l'Europe, au moment où la crise en Ukraine rappelle que les deux seules puissances nucléaires européennes sont la France et le Royaume-Uni ; enfin, les origines normandes de la famille royale auxquelles le roi fera référence lors de sa visite particulière en Normandie.

La nécessité de renouer avec l'Europe au moment où la crise en Ukraine rappelle que les deux seules puissances nucléaires européennes sont la France et le Royaume-Uni

Liz Truss démissionnaire, Charles III nomme le 25 octobre 2022, Rishi Sunak, Premier ministre, pour former son nouveau gouvernement. N'ayant pas renoncé à exercer sa magistrature d'influence, en dépit de l'annulation de sa présence à la COP 27, le roi organise symboliquement pour la Saint-Charles, le 4 novembre 2022, en présence du Premier ministre et de l'envoyé spécial américain John Kerry, une réception au palais de Buckingham Palace, réunissant 200 chefs d'entreprise, décideurs et membres d'ONG, sur les questions environnementales, marquant ainsi la fin de la présidence britannique de la COP 26, en 2021 à Glasgow.

Tout le monde se souvient du message vidéo qu'avait délivré la reine Élisabeth II aux dirigeants de la planète à cette occasion, ainsi que du discours d'ouverture de Charles, alors prince de Galles,

où il déclarait notamment (en présence du prince William) : « le temps est écoulé », « nous devons réduire les émissions de toute urgence et prendre des mesures pour lutter contre le carbone déjà présent dans l'atmosphère », et exhortait l'assistance à « trouver des moyens pratiques de surmonter les différences afin que nous puissions tous nous mettre au travail, ensemble, pour sauver cette précieuse planète et sauver l'avenir menacé de nos jeunes ». Après ladite réception, le roi planta un tilleul dans les jardins du palais, conformément à l'initiative nationale lancée à cet effet.

Pour clore l'année 2022, le roi a eu un rendez-vous télévisuel avec tous les Britanniques et tous les peuples des nations dont il est le roi, et celles du Commonwealth dont il est le chef, pour le traditionnel discours de Noël, écrit de sa main et prononcé non assis, mais debout.

On retiendra : l'hommage vibrant rendu à la reine Élisabeth II, et le choix du cadre, la chapelle de Windsor, marquant ainsi son engagement dans la continuité de sa filiation ; le rappel à la croyance d'Élisabeth II en Noël, comme « l'extraordinaire capacité de chaque personne à toucher avec bonté et compassion la vie des autres et à faire briller une lumière dans le monde qui l'entoure » ; la référence du roi à Noël comme « l'essence de notre communauté et le fondement même de notre société » ; l'hommage appuyé rendu au dévouement désintéressé des forces armées, des services d'urgence, des professionnels de santé et de l'aide sociale, des enseignants, ainsi qu'à la compétence et à l'engagement de tous ceux qui travaillent dans la fonction publique à travers les nations liées à la Couronne et celles du Commonwealth ; l'hommage fait également aux organisations caritatives qui « font un travail si extraordinaire dans les circonstances les plus difficiles, nos églises, synagogues, mosquées, temples et gurdwaras, se sont une fois de plus unies pour nourrir les affamés, en leur apportant amour et soutien tout au long de l'année. Une telle solidarité sincère est l'expression la plus inspirante d'aimer son voisin comme soi-même » ; et l'essentiel de sa conclusion : « quelle que soit votre foi, ou si vous n'en avez pas, c'est dans cette lumière vivifiante et avec la véritable humilité qui réside dans notre service aux autres, que je crois que nous pouvons trouver l'espoir pour l'avenir ».

Dans l'attente du couronnement, le 6 mai prochain, le roi aura également pris toute une série de mesures pour rendre la monarchie plus accessible et moins ostentatoire. ■

DENIS CRIBIER.



Brèves royales

■ **27 février. Windsor** – Audience du roi Charles III à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, venue finaliser deux heures plus tôt avec le Premier ministre Rishi Sunak un protocole nord-irlandais consécutif au Brexit. « *Thé de la discorde* », la rencontre a suscité l'ire du parti unioniste (DUP) et des « *Brexiters* » qui ont accusé le Premier ministre d'avoir « *compromis la Monarchie* ». Un certain flou a été maintenu sur l'origine de l'initiative de la rencontre. Le protocole a été respecté. Le roi a agi sur le « *conseil* » du Premier ministre, mais c'est lui-même qui a décidé de le suivre, quand il aurait pu ne pas le faire, ce qui en l'occurrence aurait manqué à la courtoisie habituelle. Il reste que l'on s'attend à ce que le roi soit appelé à jouer un rôle dans le rapprochement entre les îles et le continent, à commencer par ses premières visites d'État en France (26 au 29 mars) et en Allemagne (29 au 31 mars).

■ **2 mars. Copenhague** – Annonce d'une régence prolongée de « *quelques mois* » par le prince héritier Frederik après la sortie d'hôpital ce jour de la reine Margrethe II, 82 ans, opérée du dos le 22 février. La régence qui devait s'achever ce jour avait été exercée, entre le 25 février et le 1^{er} mars, par la princesse Benedikte, sœur de la reine, le prince héritier étant en voyage officiel en Inde.

■ **3 mars. Stockholm** – Reprise de ses fonctions par le roi Carl XVI, 76 ans, opéré du cœur le 20 février. La princesse héritière Victoria était revenue d'un voyage officiel en Australie et Nouvelle-Zélande. À Oslo, la santé du roi Harald V, 85 ans, a également nécessité plusieurs hospitalisations dont la dernière du 19 au 21 décembre.

■ **Retour en arrière: 31 décembre. Tokyo** – Décès du 17^e chef du clan Tokugawa, Tsunanari, né en 1940, en charge de la Maison dynastique des Shoguns depuis 1963. Son fils, Iahiro, né en 1965, lui succède. Formé aux États-Unis, ancien fonctionnaire de la FAO à Rome, traducteur, il avait traduit en anglais l'ouvrage de son père, *L'Héritage Edo*, qui réhabilitait l'ère des Shoguns (1603-1868). Le dernier Shogun en exercice, 15^e en ligne directe, avait démissionné en 1867 permettant une reprise du pouvoir par l'empereur Meiji. L'hebdomadaire britannique *The Economist* daté du 25 février lui a consacré un portrait.

MARIE-JO YORK.

Journée de l'IFCCE à Bordeaux le 11 mars



■ **Une belle réussite.** L'Institut de formation civique et de coopération européenne (IFCCE), qui édite la revue *Cité*, et la NAR ont organisé à Bordeaux le 11 mars 2023 une journée de réflexion, « *Réchauffement, environnement, patrimoine et sociétés: quels risques, quelles solutions pour la France?* », en présence d'experts et d'une assistance nombreuse. **Mgr le comte de Paris nous a fait l'honneur de sa présence pendant toute cette journée qu'il a ouverte et à laquelle il a contribué en apportant son expérience**

et ses questionnements. Après avoir présenté le sujet dans son ensemble, François Gerlotto, membre du comité directeur de la NAR, a proposé la définition d'une écologie moderne, qui rejette à la fois prédation capitaliste et idéologie naturaliste: une écologie où l'homme est à la fois partie prenante de la nature, bénéficiaire de ses bienfaits et soucieux de sa conservation. Les débats ont ensuite porté sur la situation de la forêt française, patrimoine de la nation, qui est directement menacé par le dérèglement climatique. Des propositions ont été avancées pour une gestion optimisée de ce patrimoine, un appui renforcé aux plus de 4 millions de propriétaires privés et une meilleure valorisation de la ressource. Dans ses conclusions, Mgr le comte de Paris a souhaité que ces réflexions fassent rapidement l'objet d'un **premier manifeste** et que nos échanges s'ouvrent à un large public à travers un réseau à mettre en place. Nous rendrons compte de cette belle journée dans notre prochain numéro. ■

Mercredis de la NAR

■ **Nos réunions du mercredi sont ouvertes au public.** Elles débutent à 20 heures précises à notre siège parisien, 36-38 rue Sibuet, Paris 12^e (métro Picpus ou Bel-Air sur la ligne 6). La participation aux frais est de 2 euros. Un repas est servi sur place à 22 heures (8 euros).

Elles sont retransmises en vidéoconférence sur demande par mail à: lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr. Le programme des prochaines conférences est le suivant:

Mercredi 15 mars

Jacques Sapir et Emmanuel Todd,
Les enjeux de la guerre russo-ukrainienne.

Mercredi 22 mars

Pas de conférence.

Mercredi 29 mars

Benoist Bihan

Conduire la guerre.

Mercredi 5 avril

Françoise Germain-Robin

La grande manipulation de Paul Kagamé.

Mercredi 12 avril

Florian Michel, Yann Raison du Cleuziou

Les catholiques et la droite depuis 1945.

La Nouvelle Action royaliste

Le congrès de la NAR se tiendra cette année les **1^{er} et 2 avril, dans les locaux de la NAR.** N'oubliez pas de régulariser votre adhésion en nous écrivant à lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr.

Roland Castro



La NAR a appris avec tristesse la mort de Roland Castro le 11 mars. Notre mouvement avait soutenu la belle aventure de Banlieues 89 et poursuivait avec Roland depuis les années quatre-vingt une discussion amicale, qui trouvait ses points culminants lors de nos soirées du mercredi. Roland était passionné, courageux, fraternel. Nous avons beaucoup appris en sa compagnie.

Royaliste

Directeur de la publication: Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone: 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.

CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**

Nom/prénom:

Adresse:

Code postal/Ville/Pays:

Tél. portable: Courriel:

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.



Par Bertrand Renouvin

Le Souverain est dans la rue

Chaque fois que la discussion d'un projet de loi provoque d'importantes manifestations dans le pays, il se trouve toujours un ministre pour s'écrier que la Rue ne dictera pas sa loi au Parlement.

Cette réaction indignée lui vaut les félicitations de la presse bien-pensante, qui d'ordinaire évite de se pencher sur les divers modes d'expression de la souveraineté populaire, source de tous les pouvoirs et expression de son propre pouvoir.

À l'opposé des diatribes populistes, nous sommes respectueux de la représentation nationale et nous souhaitons que le Parlement puisse régulièrement délibérer, voter la loi et contrôler l'action du gouvernement. On a souvent dit que le peuple exerçait sa souveraineté le jour de l'élection des députés, auxquels il abandonnait ensuite son pouvoir. Le décalage entre représentants et représentés est une réalité incontournable mais nous disposons de plusieurs moyens de maintenir un lien avec le législateur – de la pétition à l'interpellation directe des députés dans leur circonscription. Par ailleurs, le recours au référendum, entre 1958 et 2005, permettait que le peuple français fût saisi de questions fondamentales, qui suscitaient de vastes débats.

Hors ces périodes de choix démocratique, la souveraineté populaire n'est jamais absente puisqu'elle s'exprime de manière permanente dans l'opinion publique. Il est vrai que cette opinion publique est insaisissable dans son ensemble, ce qui n'empêche pas cette réalité d'exister et de se manifester comme « *forme éminente de la généralité démocratique* » (Marcel Gauchet).

Il est difficile de saisir cette expression du Souverain. Sans abandonner notre critique des sondages, il est permis de s'appuyer sur la constance de certains résultats – sur la popularité du président de la République, sur la crédibilité de la presse, sur le rejet d'une réforme – pour dégager une tendance. Mais plutôt que d'invoquer les sondages comme des vérités qui se suffiraient à elles-mêmes, il faut étayer la tendance sondagière par d'autres indices – de l'article au graffiti en passant par les propos de comptoir et les réseaux sociaux. Il va presque sans dire que les manifestations de rue et les grèves sont les expressions les plus concrètes de la souveraineté populaire, dès lors qu'elles sont encouragées ou du moins acceptées par une majorité de citoyens.

Ce n'est pas tout. Depuis 1958, la représentation nationale et les divers modes d'expression de la souveraineté populaire doivent compter avec le Conseil constitutionnel, qui est chargé de faire respecter le texte constitutionnel et les principes proclamés par la Déclaration de 1789 et le Préambule de 1946 – autrement dit la continuité historique du Souverain. Et nous savons

que le président de la République est élu au suffrage universel pour veiller au respect de la Constitution et pour assurer par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Nous bénéficions ainsi d'un système de médiations qui est assurément perfectible mais qui pourrait permettre, s'il était compris et respecté, de prendre en considération les manifestations publiques de la souveraineté populaire et de réfléchir, aujourd'hui, aux moyens d'accorder la loi en débat et le droit que la rue invoque.

Ce n'est qu'un rêve. Le débat sur les retraites se déroule dans un système institutionnel délabré, sous l'égide de personnages publics qui ne respectent ni les principes de la République ni leurs fonctions.

Il n'y a plus de président de la République depuis le quinquennat mais un super ministre polyvalent qui se préoccupe avant tout des réactions des marchés financiers et des injonctions de la Commission européenne, qui discute avec les grands patrons et qui s'efforce de satisfaire ces diverses puissances – par exemple en essayant d'imposer la retraite à 64 ans.

Il n'y a plus de gouvernement mais une « gouvernance » qui plie la Constitution à la volonté élyséenne. Le recours à l'article 47.1, qui devrait être jugé inconstitutionnel, a permis une pratique jamais vue dans notre histoire parlementaire : la présentation au Sénat, au bout de vingt jours, d'un projet de loi qui n'avait pas été complètement examiné ni voté par l'Assemblée nationale.

Il n'y a plus de « sages de la rue de Montpensier » mais un Conseil constitutionnel qui s'est renié en devenant l'un des organes de l'oligarchie, en lien avec les grands intérêts privés (1).

Il n'y a plus de respect pour la représentation nationale. Tandis que le populisme de droite s'intègre ostensiblement dans le jeu institutionnel, la variante mélanchonienne du populisme de gauche trouble injurieusement le débat parlementaire et donne une image caricaturale du rôle du député. Cela avant que le garde des Sceaux réponde par deux bras d'honneur à l'interpellation d'un député...

Tout serait perdu s'il ne restait le peuple souverain, tel qu'il se manifeste dans les rues de France pour demander justice, selon l'exigence commune à tous les peuples et à tous les temps. ■

(1). Cf. Lauréline Fontaine, *La Constitution maltraitée, Anatomie du Conseil constitutionnel*, Éditions Amsterdam, février 2023.

Sommaire

Page 2 – Inflation : l'impuissance du pouvoir. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – *Libération* : quelle « ligne » éditoriale ? – La politique au crible.

Page 4 – L'Union européenne en débat.

Page 5 – La fuite des cerveaux (II).

Page 6 – Macron, les Français et l'Afrique. – Voix étrangères. – Les Faits marquants.

Page 7 – Macron chez Bardamu.

Pages 8-9 – En finir avec le tourisme de masse ?

Page 10 – La gestion écologique des pêches. – Dans les revues.

Page 11 – Le génie lucide de Pierre Legendre.

Page 12 – Paul Yonnet et le malaise français.

Page 13 – Astérix hors de son milieu. – Séries : *La legge di Lidia Poët*. – *The Pale Blue Eye*.

Page 14 – Les cent jours du roi Charles III (II).

Page 15 – Brèves royales. – Mercredis de la NAR – Journée de l'IFCCE.

Page 16 – Le Souverain est dans la rue.